

Partie 1 Généralités

1.1 RÉFÉRENCES

- .1 ASTM International
 - .1 ASTM A123/A123M-09, Standard Specification for Zinc (Hot-Dip Galvanized) Coatings on Iron and Steel Products.
 - .2 ASTM A653/A653M-11, Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.
- .2 CSA International
 - .1 CSA B111-1974 (R2003), Wire Nails, Spikes and Staples (Clous, fiches et cavaliers en fil d'acier).
 - .2 CSA O121-F08, Contre-plaqué en sapin de Douglas.
 - .3 CSA O141-F05(C2009), Bois débité de résineux.
 - .4 CSA O151-F09, Contre-plaqué en bois de résineux canadiens.
 - .5 CSA O153-FM1980 (C2003), Contreplaqué en peuplier.
 - .6 CSA O325-FM07, Revêtements intermédiaires de construction.
 - .7 CAN/CSA-Z809-F08, Aménagement forestier durable.
- .3 Forest Stewardship Council (FSC)
 - .1 FSC-STD-01-001-2004, FSC Principle and Criteria for Forest Stewardship (Principes et critères de gestion forestière).
- .4 Santé Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .1 Fiches signalétiques (FS).
- .5 Commission nationale de classification des sciages (NLGA) Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien 2008.

1.2 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.

1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre.
- .2 Marquage du contreplaqué : marque de classification conforme aux normes CSA pertinentes.

1.4 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Gestion et élimination des déchets

- .1 Trier les déchets en vue de leur recyclage conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

Partie 2 Produits

2.1 BOIS DE CONSTRUCTION

- .1 Bois débité : sauf indication contraire, bois de résineux, au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 19 %.
 - .1 Conforme à la norme CSA O141.
 - .2 Conforme aux Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien, de la NLGA.
 - .3 Produits certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
- .2 Fourrures, cales, bandes de clouage, fonds de clouage, faux-cadres, tasseaux et chanlattes.
 - .1 Planches : catégorie * standard + ou supérieure.
 - .2 Bois de dimension : classification * charpente légère (claire) +, catégorie * standard + ou supérieure.
 - .3 Poteaux et bois d'oeuvre (carrés) : catégorie * standard + ou supérieure.

2.2 PANNEAUX

- .1 Contreplaqué en bois de résineux canadiens : conforme à la norme CSA O151, classification * construction +, catégorie * standard.
 - .1 Sans urée-formaldéhyde.
 - .2 Produits certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.

2.3 ACCESSOIRES

- .1 Clous, fiches et cavaliers : conformes à la norme CSA B111.
- .2 Boulons : 12.5 mm de diamètre, sauf indication contraire, avec écrous et rondelles.
- .3 Dispositifs de fixation brevetés : boulons à bascule, tampons expansibles avec tire-fond, vis avec douilles en plomb ou en fibres inorganiques, recommandés par le fabricant.

2.4 FINIS

- .1 Métal galvanisé : dispositifs de fixation galvanisés selon la norme ASTM A123/A123M/ASTM A653/A653M.

2.5 PRODUIT DE PRÉSERVATION CONTRE LE FEU DANS LES SÉPARATIONS OU ASSEMBLAGES RÉSISTANT AU FEU :

- .1 Contreplaqué de Sapin Douglas traité sous pression selon le procédé d'imprégnation sous vide et sous pression conformément aux exigences de la norme ACNOR 080-M1.27, 1983, ULC – S102 et séché à 15% d'humidité ou moins après le traitement.

Partie 3 Exécution

3.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Sans objet.

3.2 INSTALLATION

- .1 Procéder selon les exigences du CNB, et conformément aux prescriptions ci-après.
- .2 Installer les fonds de clouage en contreplaqué derrière tous les accessoires (tableaux d'écriture, d'affichage et de projection, bandes d'accrochages, panneaux de signalisation, protecteurs de coins et protecteurs de murs, tringles, crochets et autres), tous les éléments de mobilier (armoires, consoles, présentoirs et tablettes), à la tête des cloisons dans les profilés de la trame de plafond, à la tête des ouvres-portes et à tout autre endroit requis pour assurer une installation complète.
- .3 Installer les fourrures et les cales nécessaires pour écarter du mur et supporter les armoires, les éléments de finition des murs et des plafonds, les revêtements et les autres ouvrages prescrits.
- .4 Installer les fourrures et les cales de manière à assurer la planéité et la verticalité des ouvrages, l'écart admissible étant de 1:600.
- .5 Installer autour des baies les faux-cadres, les bandes de clouage et les garnitures destinés à supporter les bâtis et les autres ouvrages.
- .6 Ne pas travailler de panneaux de particules sans prendre les précautions nécessaires. Utiliser des collecteurs de poussière et porter un appareil respiratoire de qualité supérieure.

3.3 MONTAGE

- .1 Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.
- .2 Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes de boulon ne fassent pas saillie.

3.4 PANNEAUX DE SUPPORTS POUR PANNEAUX ÉLECTRIQUE

- .1 Fournir et installer les panneaux nécessaires au montage de l'appareillage électrique, selon les indications. Utiliser des panneaux de contreplaqué de 19 mm d'épaisseur, traité à l'épreuve du feu, de 1220 x 2440 x 19 mm d'épaisseur, posés verticalement sur des montants de bois de 38 mm x 89 aux 300 mm c/c.

3.5 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.

- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- .3 Gestion des déchets : trier les déchets en vue de leur recyclage, conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

3.6 PROTECTION

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des éléments de charpenterie.

FIN DE LA SECTION

Partie 1 Généralités

1.1 RÉFÉRENCES

- .1 American National Standards Institute (ANSI)
 - .1 ANSI A208.1-09, Particleboard.
 - .2 ANSI A208.2-09, Medium Density Fiberboard (MDF) for Interior Applications.
 - .3 ANSI/HPVA HP-1-10, Standard for Hardwood and Decorative Plywood.
- .2 ASTM International
 - .1 ASTM E1333-10, Standard Test Method for Determining Formaldehyde Concentrations in Air and Emission Rates From Wood Products Using a Large Chamber.
 - .2 ASTM D2832-92(R2011), Standard Guide for Determining Volatile and Nonvolatile Content of Paint and Related Coatings. ASTM D5116-10, Standard Guide For Small-Scale Environmental Chamber Determinations of Organic Emissions From Indoor Materials/Products.
- .3 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI)
 - .1 Architectural Woodwork Quality Standards Illustrated, 8th edition, Version 1.0 (2009).
- .4 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 CAN/CGSB-71.20-M88, Adhésif par contact, applicable au pinceau.
- .5 CSA International
 - .1 CSA B111-74(R2003), Wire Nails, Spikes and Staples.
 - .2 CSA O112.10-08, Evaluation of Adhesives for Structural Wood Products (Limited Moisture Exposure).
 - .3 CSA O121-F08, Contre-plaqué en sapin de Douglas.
 - .4 CSA O141-F05(C2009), Bois débité de résineux.
 - .5 CSA O151-F09, Contre-plaqué en bois de résineux canadiens.
 - .6 CSA O153-FM1980(C2008), Contreplaqué en peuplier.
 - .7 CAN/CSA-Z809-F08, Aménagement forestier durable.
- .6 Forest Stewardship Council (FSC)
 - .1 FSC-STD-01-001-2004, FSC Principle and Criteria for Forest Stewardship.
- .7 Green Seal Environmental Standards (GS)
 - .1 GS-11-11, Paints and Coatings.
 - .2 GS-36-11, Commercial Adhesives.
- .8 Santé Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

- .1 Fiches signalétiques (FS).
- .9 National Electrical Manufacturers Association (NEMA)
 - .1 ANSI/NEMA LD-3-05, High-Pressure Decorative Laminates (HPDL).
- .10 National Hardwood Lumber Association (NHLA)
 - .1 Rules for the Measurement and Inspection of Hardwood and Cypress 2011.
- .11 Commission nationale de classification des sciages (NLGA) Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien 2008.

1.2 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents/échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Dessins d'atelier
 - .1 Les dessins doivent indiquer les détails de construction, les profils, ainsi que les détails des assemblages, des fixations et les autres détails connexes.
 - .2 Les dessins doivent indiquer les matériaux, les finis, les épaisseurs et les pièces de quincaillerie.
 - .3 Les dessins doivent indiquer l'emplacement des ouvertures requises dans le mobilier de rangement aux fins de raccordement des services d'utilités, les conditions d'installation types et particulières,, les raccordements, les accessoires et les ancrages, ainsi que l'emplacement des dispositifs de fixation apparents.
- .3 Échantillons
 - .1 Soumettre deux (2) échantillons des couleurs offertes pour les stratifiés, aux fins de sélection des couleurs.

1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre.
- .2 Marquage des panneaux de contreplaqué, des panneaux de particules et de particules orientées (PPO) et des panneaux composites dérivés du bois : selon les normes pertinentes de la CSA et de l'ANSI.

1.4 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits et aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
 - .1 Protéger les ouvrages préfabriqués contre l'humidité et les dommages pendant et après leur livraison.

- .2 Entrepoiser les ouvrages préfabriqués dans des locaux ventilés et protégés contre l'humidité ou les variations extrêmes de température.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entrepoiser les matériaux et les matériels à l'intérieur, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entrepoiser les ouvrages d'ébénisterie de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.
- .4 Gestion des déchets d'emballage : récupérer les déchets d'emballage conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

1.5 MATÉRIAUX OU PRODUITS ACCEPTABLES

- .1 Lorsque des matériaux ou des produits sont prescrits par leur marque de commerce, consulter les Instructions aux soumissionnaires afin de connaître la marche à suivre concernant la demande d'approbation de matériaux ou de produits de remplacement.

Partie 2 Produits

2.1 MATÉRIAUX/MATÉRIELS

- .1 Bois de résineux : sauf indication contraire, fini S4S (blanchi sur quatre (4) côtés), à teneur en humidité d'au plus 15 % et conforme aux normes et aux règles indiquées ci-après.
 - .1 Norme CSA O141.
 - .2 Produits certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
 - .3 Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien, publiées par la Commission nationale de classification des sciages (NLGA).
 - .4 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie de choix, à teneur en humidité conforme aux prescriptions.
- .2 Le bois possédant une cote de résistance mécanique est acceptable pour tous les travaux.
- .3 Contreplaqué en bois de résineux canadien : conforme à la norme CSA O151, classification * construction +, catégorie * standard +, bois certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
 - .1 La résine utilisée dans la fabrication des panneaux de contreplaqué ne doit pas contenir d'urée-formaldéhyde ajoutée.
- .4 Panneaux de particules de bois agglomérées sous presse pour usage intérieur : conformes à la norme ANSI A208.1, bois certifiés CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.
 - .1 La résine utilisée dans la fabrication des panneaux de particules ne doit pas contenir d'urée-formaldéhyde ajoutée.
- .5 Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) : selon la norme ANSI A208.2, d'une masse surfacique de 769 kg/m², bois certifié CAN/CSA-Z809 ou FSC ou SFI.

- .1 Exigences de performance relatives aux panneaux de fibres de densité moyenne : selon la norme ANSI A208.2.
- .2 La résine utilisée dans la fabrication des panneaux de fibres de densité moyenne ne doit pas contenir d'urée-formaldéhyde ajoutée.
- .6 Stratifiés pour surfaces planes : conformes à la norme NEMA LD3, catégorie VGL (pour surfaces verticales), de 1.15 mm d'épaisseur; à face décorative de couleur indiqué aux dessins.
- .7 Feuilles de compensation, qualité QR, d'au moins 0.5 mm d'épaisseur ou de même épaisseur et même couleur que la feuille de surface.
- .8 Mélamine thermofusionnée : conforme à la norme NEMA LD3, catégorie VGL (pour surfaces verticales).
 - .1 Mélamine thermofusionnée, à grande résistance à l'usure : résistance à 400 cycles au moins (norme minimale de résistance à l'abrasion des stratifiés haute pression).
- .9 Clous et cavaliers : conformes à la norme CSA B111.
- .10 Vis à bois : acier, de type et de grosseur convenant à l'application.
- .11 Clavettes : en métal.
- .12 Tôle d'aluminium (pour tablettes de fenêtres indiquées): alliage 1100-H14, 1,6 mm d'épaisseur, fini anodisé tel que les tablettes existantes.
- .13 Produit d'étanchéité : selon la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.

2.2 OUVRAGES PRÉFABRIQUÉS

- .1 Fourrures, cales d'espacement, bandes de clouage, fonds de clouage, faux-cadres et pièces d'appui.
 - .1 Les éléments avec fini S2S sont acceptables.
 - .2 Planches : catégorie « standard »
 - .3 Bois de sciage : classification catégorie « standard ».
- .2 Mobilier
 - .1 Armoires
 - .1 Armoires fabriquées conformément aux normes de qualité de choix spécial de l'AWMAC.
 - .2 Panneaux des armoires (côtés et dos, fonds et dessus, Ossature apparente et non-apparente incluant les rives).
 - .1 Panneaux de particules : 16 mm d'épaisseur, avec surfaçage de mélamine thermofusionnée 2 côtés ou avec surfaçage de stratifié selon les indications aux dessins.
 - .3 Tablettes.
 - .1 Panneaux de particules : 19 mm d'épaisseur, avec surfaçage de mélamine thermofusionnée 2 côtés.

- .2 Chants avant avec moulure préfabriquée chanfreinée en PVC moulée arrondie.
- .2 Tiroirs
 - .1 Tiroirs fabriqués conformément aux normes de qualité de choix spécial de l'AWMAC et aux exigences suivantes.
 - .2 Côtés et dos
 - .1 Panneaux de particules : 16 mm d'épaisseur, avec surfaçage de mélamine thermofusionnée 2 côtés incluant les rives.
 - .3 Fonds
 - .1 Panneaux de particules : 16 mm d'épaisseur, avec surfaçage de mélamine thermofusionnée 2 côtés incluant les rives.
 - .4 Devants
 - .1 Contreplaqué de bois tendre et de peuplier : contreplaqué de Douglas taxifolié, de bois tendre canadien ou de peuplier, à rives équarries, 16 mm d'épaisseur. Avec surfaçage de plastique stratifié 2 côtés incluant les rives.
- .3 Portes d'armoires
 - .1 Portes fabriquées conformément aux normes de qualité de choix spécial de l'AWMAC et aux exigences suivantes.
 - .2 Contreplaqué de bois tendre et de peuplier : contreplaqué de Douglas taxifolié, de bois tendre canadien ou de peuplier, à rives équarries, 16 mm d'épaisseur. Avec surfaçage de plastique stratifié 2 côtés incluant les rives.
- .4 Dessus de comptoir et dossier
 - .1 Contreplaqué de bois tendre et de peuplier : contreplaqué de Douglas taxifolié, de bois tendre canadien ou de peuplier, à rives équarries, 19 mm d'épaisseur. Avec surfaçage de plastique stratifié 2 côtés incluant les rives.
- .5 Panneaux séparateurs et caisson.
 - .1 Contreplaqué de bois tendre et de peuplier : contreplaqué de Douglas taxifolié, de bois tendre canadien ou de peuplier, à rives équarries, 2 x16 mm d'épaisseur. Avec surfaçage de plastique stratifié 2 côtés incluant les rives.

2.3

QUINCAILLERIE

- .1 Supports réglables pour tablettes (conforme à la norme CAN/CGSB-69.25-M90) :
 - .1 Tablettes intérieures de caissons: crémaillères en métal fini zinc, profilé en U avec supports convenant aux crémaillères. Produit de référence : Richelieu série 120 ou produit de remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.
 - .2 Tablettes ouvertes de caissons: douille à enfoncer en métal, 5 mm de diamètre. Produit de référence : Richelieu, 5837-2G ou produit de

- remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.
- .2 Charnières dissimulées : ouverture à 110 degré, en acier avec ressort. Installation en appliqué. Produit de référence : Blum clip 110 de Richelieu ou produit de remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.
 - .3 Système d'ouverture pour porte relevante : système complet de charnières avec amortisseur intégré, incluant les charnières à 107 degrés d'ouverture, les plaques de montage et supports de fixation pour système d'ouverture de porte, en métal fini argent. Produit de référence : #367521106 de Richelieu, incluant tous les produits et items recommandés par le manufacturier ou produit de remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.
 - .4 Poignée de porte, de tiroir ou de tablette coulissante : conforme à la norme CAN/CGSB-69.25-M90 en métal fini nickel brossé, longueur maximale et en fonction de la largeur des portes afin d'assurer une ouverture sans contact. Produit de référence : BP873192195 de Richelieu, fini 195 ou produit de remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.
 - .5 Coulisses pour tiroirs et tablettes coulissantes : conforme à la norme CAN/CGSB-69.25-M90 pour montage sur le côté avec roulement à billes.
 - .1 Tiroirs classeurs : Produit de référence : Richelieu/Accuride série 4032 ou 4034 ou produit de remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.
 - .2 Autres tiroirs : Produit de référence : Richelieu/Accuride série 3832 ou produit de remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.
 - .6 Serrure pour tiroirs et armoires : À came et cylindre, munie d'une rosette de recouvrement, d'une gâche encastrée et d'une rondelle de blocage. Produit de référence : Richelieu serrure série 1202, gâche 20-21-31 ou produit de remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.
 - .7 Passe-fils: Richelieu A-60.0910-90 ou produit de remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.
 - .8 Système de recyclage E-Cargo de Richelieu avec coulisses dissimulées et 2 bacs de 35 litres #3619100 de Richelieu ou produit de remplacement approuvé par addenda conformément aux Instructions aux soumissionnaires.

2.4

FABRICATION

- .1 Noyer la tête des clous de finition et enfoncer les vis dans des trous fraisés; garnir les trous de vis de bouchons de bois assortis au matériau de l'élément assemblé. Garnir ensuite toutes les aspérités d'une pâte à reboucher teinte, puis poncer jusqu'à l'obtention d'une surface lisse, prête à finir.
- .2 Préparer les surfaces apparentes qui doivent recevoir un bouche-pores, une teinture ou un vernis.

- .3 Poser en usine les ferrures des portes, rayons, tiroirs, etc. Sauf indication contraire, les crémaillères doivent être encastrées.
- .4 Sauf indication contraire, les tablettes des armoires doivent être réglables.
- .5 Pratiquer les ouvertures nécessaires pour les appareils de plomberie, les éléments rapportés, les accessoires, les boîtes de sortie électriques et les autres appareils.
- .6 Lors de l'assemblage en usine des éléments à livrer au chantier, tenir compte des difficultés de manutention des ouvrages et de l'espace libre dans les ouvertures des bâtiments.
- .7 Les éléments dans lesquels doivent être encastrés des électroménagers, pièces d'équipement et autres matériels, ou devant être contigus à ces appareils, doivent être réalisés aux dimensions appropriées, qu'on aura obtenues au préalable.
- .8 Les couleurs et les motifs des feuilles de stratifié destinées à être aboutées doivent être uniformes.
- .9 Le stratifié doit être collé au support conformément aux instructions du fabricant de l'adhésif. Il doit épouser parfaitement le support et y adhérer sur toute sa surface. Les feuilles utilisées doivent mesurer jusqu'à 3000 mm de longueur et elles ne doivent pas comporter de joints à moins de 600 mm de l'ouverture prévue pour un évier.
- .10 Les chants apparents du support doivent être recouverts d'une bande de stratifié pour surfaces planes. Les rives apparentes doivent être chanfreinées uniformément à environ 20 degrés. Les rives du stratifié ne doivent pas être taillées à onglet.
- .11 Une feuille de compensation doit être posée sur la sous-face du support.
- .12 Une feuille de revêtement intérieur doit être posée aux endroits indiqués.
- .13 Munir toutes les portes d'armoire d'une paire de charnières dissimulées.
- .14 Munir les portes d'armoires de serrures selon les indications aux plans. Prévoir par paire de portes, une serrure à came sur la porte de droite et un loquet magnétique et un loquet coudé sur la porte de gauche.
- .15 Munir toute les portes, tiroirs et tablettes coulissantes d'une poignée.
- .16 Munir tous les tiroirs et les tablettes coulissantes de coulisses installées de chaque côté de ces derniers.

Partie 3 Exécution

3.1 INSTALLATION

- .1 Exécuter les travaux d'ébénisterie conformément aux normes de qualité applicables de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).
- .2 Installer les ouvrages de menuiserie préfinis avec précision, de niveau, d'aplomb et d'alignement, aux endroits indiqués sur les dessins.

- .3 Choisir des dispositifs de fixation convenant aux dimensions et à la nature des éléments à assembler. Utiliser des dispositifs brevetés selon les recommandations du fabricant.
- .4 Fixer et ancrer solidement les ouvrages de menuiserie. Fournir et installer des fixations robustes pour retenir les armoires montées au mur.
- .5 Coordonner la pose de tous les fonds de clouage requis dans les cloisons par la section 06 10 00.01 - Charpenterie (version abrégée).
- .6 Utiliser des boulons de serrage pour les joints des plans de travail.
- .7 Tracer et tailler les éléments aux contours appropriés aux murs adjacents afin qu'ils s'ajustent bien dans les retraits et autour des tuyaux, des colonnes, des appareils sanitaires et électriques, des prises de courant ou de tout autre objet saillant, traversant ou pénétrant.
- .8 Découper les laminés en laissant suffisamment de jeu aux endroits où les pièces fixes traversent la feuille de laminé afin que celles-ci puissent se déplacer librement.
- .9 Utiliser des tire-fonds et des languettes. Placer les joints à 75 mm de la rive et à 450 mm d'entraxe au maximum.
- .10 Utiliser des boulons de liaisonnement et exécuter des joints serrés et d'affleurement pour les joints de dessus de comptoir.
- .11 Découper les entailles nécessaires aux pièces rapportées (grilles, appareils électriques, boîtes de prises de courant ou autres). Arrondir les angles internes, chanfreiner les rives et sceller les rives des panneaux qui laissent voir les matériaux de l'âme.
- .12 Appliquer un mince cordon de produit d'étanchéité dans le joint séparant le dossier de stratifié et le revêtement du mur adjacent.
- .13 Ajuster les pièces de quincaillerie avec précision et les fixer conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .14 Munir les vestiaires d'une tringle à vêtements et supports.
- .15 Poser le stratifié sur place aux endroits indiqués. Coller le stratifié sur toute la surface du support. Dans les angles, exécuter des joints parfaitement aboutés. Utiliser des feuilles de stratifié pleine grandeur. Faire les joints aux endroits approuvés seulement. Biseauter légèrement les arêtes.
- .16 Lors de la pose du stratifié sur place, décaler les joints de la feuille de surface par rapport à ceux du support.
- .17 Remplacer les pièces dont la surface est endommagée.

3.2 NETTOYAGE

- .1 Effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 – Nettoyage.
- .2 Nettoyer les tiroirs l'intérieur des armoires les surfaces extérieures des ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie.

- .3 Enlever l'excès de colle des surfaces du support.

3.3 PROTECTION DES OUVRAGES

- .1 Protéger les ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie contre les dommages jusqu'à l'inspection finale.

FIN DE LA SECTION